



Interdire au locataire d avoir un chien dans l appartement

Par **lozsam**, le **10/09/2011** à **23:25**

Bonjour,

Par **mimi493**, le **10/09/2011** à **23:59**

[citation]j aimerais savoir si je pourrai interdire la possession d un chien ou chat dans le nouveau bail ?[/citation] non, c'est une clause abusive, le locataire peut donc signer le bail avec cette clause sans avoir à la respecter

[citation]Le dépôt de garantie d un mois ne suffit pas à la réparation des dégâts très importants actuels [/citation] si vous avez fait correctement l'EDL de sortie et que vous avez les factures de réparation, vous exigez de l'ancien locataire qu'il paie (avec la régularisation des charges, évidemment), le dépôt de garantie n'est pas un maximum